

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

SEANCE DU 05 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le cinq janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir
Date de la convocation : 31/12/2014
Date d'affichage : 31/12/2014

Présents : Mmes MM. Alain CHANIER, Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Claude BATISSE, Nicole COSSIAUX, Alain NESSON, Jean-Pierre JACQUET, Liliane MERITET, Thierry LOBJOIS, Lydie BLOYER, Perrine BIGNOZET, Michel HUREAU, Arnaud LAMY, Delphine MICHARD

Absente excusée : Mme Annie JARDOUX (pouvoir Alain CHANIER)

M. Arnaud LAMY est nommé secrétaire de séance.

N° 2015/01/05/01

CESSION ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ATTENANT, RUE DE LA FAUCHERELLE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à Chamblet (Allier) 10 - 12 rue de la Faucherelle correspondant à la parcelle bâtie cadastrée n° 34 section AA d'une superficie de 18 a 88 ca.

Il s'agit de l'ancienne école communale comprenant des salles de classe, le logement de fonction d'instituteur attenant et un bâtiment annexe (garage et préau).

M. le Maire précise que suite à la construction de la nouvelle école primaire, le principe de la cession de ces bâtiments a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2011.

Après négociation, des acquéreurs Mme Laurence CAMUS et M. Didier CEYSSAT ont fait une proposition d'achat à hauteur de 67 000 €.

M. le Maire propose que cette cession leur soit consentie au prix de 67 000 € net vendeur.

Considérant la délibération en date du 6 novembre 2014 portant désaffectation et déclassement du domaine public communal de ces locaux,

Considérant les avis favorables de M. le Directeur académique des services de l'Education Nationale et de M. le Sous-Préfet de Montluçon concernant cette désaffectation,

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 contre (Delphine MICHARD, Michel HUREAU, Arnaud LAMY),

- décide de la cession de la parcelle bâtie sise à Chamblet (Allier), 10-12 rue de la Faucherelle, cadastrée n° 34 section AA, à Mme Laurence CAMUS et M. Didier CEYSSAT domiciliés à Eygurande (Corrèze), 19 rue de la gare, pour un montant net vendeur de 67 000 €,

- autorise M. le Maire à signer l'acte de cession à intervenir et tous les document afférents à cette opération,

- précise que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget primitif principal 2015.